

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15 — Tél. : 306-51-00
Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

COMPTE RENDU INTEGRAL — 47^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 8 Novembre 1973.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1974 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5363).

Développement Industriel et scientifique :

DÉVELOPPEMENT SCIENTIFIQUE

MM. Mesmin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le développement scientifique ; Buron, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche scientifique ; Barthe, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le développement scientifique.

M. Charbonnel, ministre du développement Industriel et scientifique.

M. Bourson.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 5374).

★ (2 f.)

PRESIDENCE DE M. LEON FEIX,
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1974 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1974 (N° 646, 681).

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE

Développement scientifique.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère du développement industriel et scientifique concernant le développement scientifique.

La parole est à M. Mesmin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le développement scientifique.

M. Georges Mesmin, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, il n'est pas très facile d'y voir clair dans le budget de la recherche scientifique civile !

En effet ces crédits sont dispersés entre de nombreux ministères. La majeure partie, environ 3 milliards et demi de francs sur quatre au total pour 1974, figure néanmoins au budget du ministère du développement industriel et scientifique. Mais à l'intérieur même de ce budget, ils ne sont pas nettement distingués. Ils sont mêlés à d'autres crédits, ce qui ne facilite pas, vous vous en doutez, la tâche des rapporteurs.

Au niveau du Gouvernement, une procédure maintenant rodée permet de suivre les crédits d'une manière tout à fait spéciale : ils sont discutés séparément pour chaque ministère et le ministère du développement industriel et scientifique est associé à la discussion. Il y a donc un regroupement intellectuel au stade de la procédure d'élaboration du budget.

Au niveau du Parlement, les choses sont malheureusement fort différentes. Non seulement, comme je l'ai dit, les crédits sont dispersés dans plusieurs ministères, mais certains d'entre eux ne figurent pas dans l'enveloppe « recherche ». C'est le cas pour les télécommunications, par exemple.

Certes, il existe une annexe « recherche » qui devrait permettre aux parlementaires d'être mieux informés, mais hélas ! cette annexe leur parvient toujours avec énormément de retard. Nous savons que ce document est prêt au sein du ministère intéressé au début du mois de septembre, mais nous ne l'avons reçu, officiellement imprimé, qu'il y a trois jours.

Certes, M. le ministre a fait un effort pour nous en communiquer la teneur dans un document que l'on pourrait qualifier « d'extra-budgétaire », puisqu'il n'est pas publié par l'Imprimerie nationale et qu'il est d'un modèle différent. Il n'en reste pas moins que la commission des finances a estimé cette procédure anormale : elle ne comprend pas que le ministère des finances ne fasse pas davantage diligence pour permettre aux parlementaires d'y voir plus clair.

J'ajoute que, ni le rapport de la commission de la recherche au commissariat au Plan, ni le rapport du comité consultatif de la recherche — premier rapport préparatoire à l'élaboration du budget — ne sont communiqués au Parlement. On peut donc dire que l'Assemblée nationale et le Sénat ne sont guère gâtés.

La commission des finances a émis le vœu que les choses soient régularisées l'année prochaine et qu'en particulier cette annexe « recherche » soit publiée plus tôt, c'est-à-dire en même temps que les fascicules bleus du budget.

J'arrive à l'essentiel.

J'examinerai d'abord l'ensemble du budget de la recherche scientifique, son évolution ; puis, la partie qui concerne plus spécialement le ministère du développement industriel et scientifique.

En ce qui concerne l'enveloppe « recherche », c'est-à-dire le budget de la recherche civile en France, les chiffres passent pour les autorisations de programmes de 3.760 millions en 1973 à 4.056 millions en 1974, soit une augmentation de l'ordre de 7,6 p. 100. Il s'agit de francs courants et non pas de francs constants. On peut donc dire que sur le plan des priorités nationales, la recherche, sans être la mal aimée, n'est plus la favorite, l'enfant gâté. Cela doit susciter une certaine inquiétude.

Le Plan avait prévu une fourchette : une hypothèse basse et une hypothèse haute. Si l'on envisage seulement l'hypothèse basse que le Gouvernement a ensuite considérée comme étant l'hypothèse normale — on constate déjà la diminution des ambitions — cette hypothèse sera exécutée fin 1974, selon les chiffres inscrits au budget, à 72,8 p. 100. C'est ce qui ressort de la partie « recherche » du rapport d'exécution du VI^e Plan, qui, lui aussi, a été diffusé très tardivement et ne comporte que deux pages extrêmement laconiques sur la recherche. Cette réalisation dans l'exécution de l'hypothèse basse, fin 1974, à 72,8 p. 100 correspond en gros à un pourcentage d'environ 90 p. 100 pour les cinq années du Plan. Si l'on veut achever la réalisation de l'hypothèse basse, il faudra accélérer le rythme en 1975. C'est d'ailleurs ce qui a été recommandé par la commission des finances. Car si le même rythme que celui des quatre premières années est maintenu, le pourcentage d'exécution ne sera que de 90 p. 100 !

Cela est d'autant plus fâcheux que si l'on regarde les ventilations, ce sont finalement les secteurs qui devaient être privilégiés par le Plan qui se trouvent les moins dotés. Je donnerai l'exemple du secteur à finalité socio-économique qui devait retenir l'attention, ou du secteur à finalité industrielle qui devait également être prioritaire. Or, ces deux secteurs font malheureusement l'objet de la progression la moins forte. Je ne cite pas de chiffres. Ceux-ci figurent dans le rapport.

Je crois qu'il y a un danger à se laisser distancer par les Européens. Car il y a un phénomène auquel nous devons être attentifs.

La France avait fait un effort sensible dans les années 60. S'agissant des dépenses de recherche par rapport au produit national brut, elle était passée de 1,3 p. 100 en 1960 à 2,23 p. 100 en 1967 ; nous sommes progressivement retombés à 1,7 p. 100 en 1972. Dans le même temps, l'Allemagne avait une évolution inverse : son effort qui représentait 1,9 p. 100 de son produit national brut en 1967, passait, en 1971, à 2,1 p. 100. Il y a donc eu pendant ces années une sorte de renversement des positions de ces deux pays importants de l'Europe des Six. Voilà qui doit nous mettre en garde sur le danger qu'il y a à continuer sur la lancée actuelle.

Il faut absolument que les priorités du Plan fassent l'objet d'un effort spécial en 1975 si l'on veut redresser la tendance.

En ce qui concerne le budget proprement dit du ministère du développement industriel et scientifique, les autorisations de programme qui étaient de 3 milliards 273 millions en 1973, seront de 3 milliards 492 millions en 1974, soit une progression de l'ordre de 7 p. 100. C'est une progression légèrement inférieure à la progression générale de l'enveloppe-recherche. Mais c'est dans une certaine mesure normal par rapport aux prévisions du Plan, puisque dans les crédits du ministère du développement industriel et scientifique se trouve une très forte dotation pour le Commissariat à l'énergie atomique et que précisément cet organisme devait voir sa dotation plafonnée.

Dans ce budget du ministère du développement industriel et scientifique, trois parties peuvent être distinguées, un peu arbitrairement, certes.

Je pense qu'on peut distinguer les chapitres qui concernent l'amélioration de la compétitivité industrielle, ceux qui concernent l'aide aux laboratoires et enfin ceux qui se rapportent aux grands programmes.

Certaines opérations ayant trait à l'amélioration de la compétitivité industrielle sont dans une situation relativement favorable. Il s'agit, en particulier, du fonds de la recherche qui, je vous le rappelle, concerne les contrats, les « actions concertées » de la direction générale à la recherche scientifique et technique. L'augmentation, cette année, est de 21 p. 100 et il faut s'en féliciter car il y a là, je crois, une incitation intéressante.

L'aide au développement est une procédure qui a été instaurée il y a quelques années pour essayer de faire participer la puissance publique aux efforts qui peuvent se révéler difficiles dans certains domaines de recherche. Il est intéressant de constater que les remboursements sont en augmentation cette année. Vous savez que lorsqu'un succès est obtenu, les firmes intéressées remboursent les subventions qui leur ont été accordées. Nous assistons ainsi à l'amorce d'une situation dans laquelle les remboursements deviendront substantiels, ce qui est bon signe.

Néanmoins, il faut se demander si cette aide au développement ne bénéficie pas trop encore à de très grandes entreprises. Il serait souhaitable que l'entraînement atteigne le niveau des entreprises moyennes ou même petites.

Le chapitre intitulé « Aide à la recherche » se rapporte uniquement, cette année, à l'électronique civile. La commission des finances a fait une observation à ce sujet. Sans vouloir critiquer le bien-fondé de ces crédits, elle a estimé qu'ils n'étaient pas à leur place. Ces crédits sont certes destinés à aider l'industrie, en particulier une firme importante de l'électronique, mais ce ne sont pas nettement des crédits de recherche.

La commission a demandé que ces crédits soient supprimés et elle a suggéré au ministre de les affecter à la politique industrielle proprement dite. Cette attitude est dictée par un souci de clarification et non par le désir de porter une condamnation sur le fond même du problème. Elle estime, en effet, qu'il faut progressivement faire un effort de clarification afin d'affecter à la rubrique « Recherche » ce qui vraiment relève de la recherche.

J'arrive à la deuxième catégorie de crédits, ceux qui constituent des aides à des laboratoires importants, comme l'Institut de recherche chimique appliquée ou le Bureau de recherches géologiques et minières.

Ces crédits plafonnent en ce qui concerne les autorisations de programme et augmentent légèrement en ce qui concerne les crédits de paiement. L'I. R. C. H. A. reçoit plus et le B. R. G. M. reçoit moins que l'année précédente.

Quant à la partie consacrée aux grands programmes, je dirai qu'il y a essentiellement quatre secteurs : le Commissariat à l'énergie atomique, le Centre national d'études spatiales, le Centre national pour l'exploitation des océans et, pour l'informatique, l'Institut de recherches d'informatique et d'automatique et le Plan calcul.

Dans leur ensemble, ces crédits plafonnent également, puisqu'on arrive à une progression de l'ordre de 5,4 p. 100 en autorisations de programme et de 4 p. 100 en crédits de paiement, ce qui est moins important que le reste de l'enveloppe « recherche ».

Néanmoins, ce plafonnement s'explique pour des raisons diverses. En ce qui concerne le Commissariat à l'énergie atomique, il est certain que c'est la traduction d'un changement progressif de la situation de l'énergie nucléaire, laquelle passe de plus en plus dans la phase industrielle. Et ce qui concerne le Centre national d'exploration spatiale, ce sont les répercussions d'une situation extrêmement difficile provoquée par les échecs du centre européen pour la construction et le lancement d'engins spatiaux et de la fusée Europa II. Nous sommes dans une période transitoire et la nouvelle lancée qui est prévue et sur laquelle je vais revenir dans un instant, n'est pas encore amorcée.

En revanche, il y a des augmentations très sensibles pour le Cnexo, pour l'I. R. I. A. et pour le Plan calcul : en autorisations de programme, 7,2 p. 100 pour le Cnexo, 21 p. 100 pour l'I. R. I. A., 35 p. 100 pour le Plan calcul ; de même, en crédits de paiement : 37 p. 100 pour le Cnexo, 33 p. 100 pour l'I. R. I. A. et 28 p. 100 pour le Plan calcul. Sur ces deux secteurs, il y a donc par rapport à l'année dernière un effort sensible qu'il faut noter.

En ce qui concerne le Commissariat à l'énergie atomique, la commission des finances a fait une observation relative à la présentation des crédits. En effet, un seul chapitre est prévu pour le C. E. A. alors que les subventions attribuées à d'autres organismes par le ministère du développement industriel et scientifique font l'objet d'une nomenclature budgétaire beaucoup plus détaillée. Il est de règle de présenter séparément les autorisations de programme et les crédits de paiement, l'équipement et le fonctionnement, et de distinguer la partie recherche de la partie industrielle. Pour le C. E. A. au contraire, tout est groupé en un seul chapitre, ce qui ne favorise pas la clarté. La commission des finances a donc émis le vœu qu'à partir du budget de 1975 il soit procédé à une présentation des crédits du C. E. A. plus conforme à la réalité.

Le C. N. E. S., je viens de le dire, traverse une période difficile à la suite des échecs subis par l'entreprise multilatérale de l'Eldo européen et de l'abandon des programmes Europa II et Europa III.

Le C. N. E. S. va donc devoir opérer des choix. Il existe des programmes purement nationaux, et notamment celui de la fusée Diamant. Les programmes bilatéraux sont poursuivis et la France participe à d'autres programmes multilatéraux, notamment celui du lanceur L III S dans lequel nous prenons une part importante puisque notre contribution est de 62,5 p. 100.

Après 1975, les programmes spatiaux vont donc certainement poser des problèmes quant à l'insertion de la France dans ces programmes et au coût de sa participation. L'« enveloppe recherche » ne progressant guère, des ajustements devront être faits au niveau des grands programmes. Il faudra soit accélérer la progression des crédits pour arriver à des sommes plus importantes, ce qui serait souhaitable, soit procéder à des arbitrages qu'on imagine mal puisque tous ces programmes représentent un effort d'indépendance nationale.

En ce qui concerne le Cnexo, l'augmentation des crédits est celle que je vous ai indiquée et dont tout le monde doit se réjouir, car il s'agit d'un organisme bien géré et qui a réalisé de grands progrès.

Avec l'I. R. I. A. et le plan calcul — que je mentionne globalement puisqu'ils concernent l'informatique en France — nous nous trouvons devant des problèmes de taille critique, peut-être encore plus préoccupants dans l'immédiat que ceux du domaine spatial. Vous savez, en effet, que la C. I. I. a passé un accord avec Siemens et Philips et qu'il va probablement nous falloir dépenser plus si nous voulons faire bonne figure dans cet accord international. Je pense d'ailleurs que les augmentations budgétaires assez sensibles prévues pour 1974 l'ont été dans cette optique.

Je terminerai par une impression d'ensemble sur l'avenir de l'« enveloppe recherche ». Monsieur le ministre, demain — et c'est assez proche : c'est 1974 mais aussi 1975 et 1976 — la France aura certainement des options à faire. Ou bien elle continuera à avoir une taille raisonnable, et il lui faudra alors dépenser plus, ou bien elle s'engagera résolument — ce qui me paraît la sagesse — dans des entreprises multinationales, notamment au niveau européen. Or vous savez que nous déplorons tous que l'effort de programmation européenne en la matière soit si lent.

Pour conclure, je dirai un mot des problèmes de personnels, sur lesquels je n'avais pas tellement à intervenir, car ils sont davantage de la compétence d'autres rapporteurs ; je dirai seulement qu'il ne suffit pas d'avoir de l'argent ; encore faut-il

le bien dépenser. C'est certainement un problème des plus importants mais mal connu de la recherche. Il s'agit ici de la mobilité du personnel et de sa qualification, du bon emploi et du bon fonctionnement des laboratoires. Car il ne suffit pas de financer des laboratoires, encore faut-il les faire fonctionner. Sur ce point encore, les années prochaines vont être cruciales si l'on veut éviter une certaine sclérose.

Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les observations que j'avais à présenter au nom de la commission des finances.

M. le président. La parole est à M. Buron, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche scientifique.

M. Pierre Buron, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, disposant de fort peu de temps pour vous présenter mon rapport, je vous en indiquerai à grands traits les caractères principaux.

Le vote du budget est un des actes essentiels du Parlement. Il importe donc que sa décision soit prise en connaissance de cause.

Or, il faut bien le reconnaître, la recherche scientifique est un domaine extrêmement complexe et difficile à appréhender. J'en ai fait moi-même l'expérience : même avec du courage, de la volonté, de la sagacité, on a quelque peine à y voir clair, pour des raisons assez évidentes que le rapporteur de la commission des finances a déjà mentionnées. Cela tient notamment au fait que le vote que nous allons émettre à la fin de ce débat ne portera que sur une partie de « l'enveloppe recherche » de sept milliards de francs. En effet, nous ne nous prononcerons que sur 3.600 millions de francs de crédits. A cet égard, il serait souhaitable de préparer un grand débat au cours duquel seraient examinées toutes les formes de la recherche scientifique en France. Ainsi, l'ensemble de nos collègues et le pays tout entier seraient mieux à même de juger l'effort qui leur est demandé.

L'intérêt de la recherche scientifique est évident, car si l'on veut agir sur le monde, il faut d'abord essayer de le comprendre. Comprendre pour agir, voilà qui est essentiel. Chacun sait l'importance de la recherche scientifique et particulièrement de la recherche fondamentale, qui est en elle-même désintéressée. Elle s'est révélée, au cours de l'histoire des sciences, comme extrêmement précieuse et utile pour modifier la vie des hommes.

Devant la difficulté d'appréhender un tel problème, j'ai divisé mon rapport en trois parties. La première sera un exposé, que je qualifierai de pédagogie, sur l'organisation de la recherche en France. Sa préparation m'a été très utile et je pense que mes explications le seront aussi pour nos collègues qui n'ont pas eu l'occasion, ou la possibilité, de s'intéresser à ce problème.

La deuxième partie portera sur l'analyse du budget pour 1974. Enfin, la troisième partie sera une brève description des modalités d'application de la recherche scientifique.

J'aborde donc la partie didactique de mon rapport.

Jusqu'à la seconde guerre mondiale, seules les universités et quelques instituts et sociétés savantes s'occupaient de la recherche. Après la création du Centre national de la recherche scientifique en 1939, l'immédiat après-guerre a vu la création de grands organismes tels le Commissariat à l'énergie atomique, l'Institut national de la recherche agronomique et l'Office national d'études et de recherches aéronautiques. En 1967, on a vu la création du Centre national d'études spatiales, du Centre national d'exploitation des océans et de l'Institut de recherche d'informatique et d'automatique.

Il a donc fallu coordonner l'ensemble des activités de ces différents organismes de recherche. A l'occasion des travaux du Plan, a été mise en place une procédure centralisatrice, celle de l'« enveloppe recherche », qui peut être définie comme l'ensemble des crédits civils de recherche et de développement soumis à coordination interministérielle.

Au cours du temps, l'« enveloppe recherche » a vu son domaine s'élargir. Mais elle exclut les travaux de recherche du Centre national d'études des télécommunications ainsi que les grands programmes de l'aéronautique civile. Bien entendu, les programmes de recherches militaires, dont les retombées sur notre industrie et notre commerce extérieur sont très précieuses, en sont également exclus.

Cette enveloppe a été définie dans le cadre du Plan, mais il faut remarquer que, là aussi, la clarté n'est pas toujours évidente. La cohérence entre le Plan et les crédits annuels est limitée dans la mesure où la programmation du Plan ne porte que sur les autorisations de programme, c'est-à-dire théoriquement sur les crédits d'engagement de dépenses d'équipement à l'exclusion des dépenses de fonctionnement. Or ce sont justement les crédits de fonctionnement qui nous inquiètent le plus.

On peut remarquer aussi que la répartition traditionnelle des crédits entre autorisations de programme et crédits de fonctionnement est souvent mal précisée. C'est le cas du Commissariat à l'énergie atomique — le rapporteur spécial de la commission des finances l'a mentionné — puisque l'intégralité de la subvention figure en autorisations de programme, bien qu'elle couvre pour une large partie des dépenses de pur fonctionnement. Comment voulez-vous qu'on s'y retrouve lorsqu'on présente les choses de cette manière ?

A l'inverse, des dépenses d'investissement du grand accélérateur du Centre européen de recherche nucléaire, le C. E. R. N., qui figurent au budget du ministère des affaires étrangères, font l'objet de crédits de fonctionnement. Cet état de choses est souligné chaque année par les rapporteurs de votre commission et de la commission des finances. Une plus grande clarté serait nécessaire.

Quant au système de coordination budgétaire, vous trouverez, si vous le jugez bon, dans mon rapport, l'exposé de la démarche accomplie par les chercheurs qui veulent mettre en œuvre l'objet de leurs recherches.

La délégation générale à la recherche scientifique et technique instruit l'ensemble des demandes, tant en autorisations de programme qu'en crédits de fonctionnement qui constituent « l'enveloppe recherche ».

Dans une deuxième étape, cette enveloppe est soumise pour avis au comité consultatif de la recherche scientifique et technique, le C. C. R. S. T., qui est un comité de scientifiques dont les membres appartiennent de droit à la commission de la recherche du Plan et dont le président préside cette commission. Le C. C. R. S. T. délibère par référence aux orientations du Plan et fait rapport, dans une troisième étape, au comité interministériel de la recherche scientifique et technique.

La répartition finale des crédits est opérée par le ministre du développement industriel et scientifique, qui est donc à l'origine et à la fin des décisions.

J'ai tenu à donner ces détails, car il est intéressant, je crois, de connaître la procédure suivie. On doit souligner l'effort considérable d'organisation de la recherche, accompli notamment par la délégation générale à la recherche scientifique et technique, qui a su assurer une cohésion — et je l'espère — une cohérence dans l'action.

Mon rapport écrit expose la méthode d'allocation des ressources et l'importance de ce qu'on appelle les procédures contractuelles incitatives. Il faut féliciter le Gouvernement d'employer cette méthode plutôt que de vouloir tout faire par lui-même. On doit en effet encourager ceux qui ont œuvré dans un certain sens, qu'il s'agisse de laboratoires privés ou de laboratoires publics, et il n'est pas bon de créer tout le temps de nouveaux organismes.

Quelquefois, il est préférable d'intervenir en donnant — passez-moi l'expression — un coup de main à ceux qui ont déjà acquis des mérites dans les secteurs de la recherche ou de ses applications.

Les opérations engagées sur les crédits du fonds de la recherche revêtent essentiellement la forme d'actions concertées et d'actions complémentaires coordonnées qui ont le même objet : subventionner des opérations d'intérêt national dans un certain nombre de secteurs de la science en passant des contrats de recherche avec des laboratoires publics ou privés. C'est une méthode qui est bonne.

Quant au budget proprement dit — c'est l'objet de la deuxième partie de mon rapport — il nous inquiète un peu. Pourquoi ? Parce que c'est non seulement un budget à faible croissance mais qu'il vient à la suite de plusieurs autres relativement médiocres.

Mon prédécesseur, M. Sourdille, qualifiait le budget de 1973, en accroissement de 4,5 p. 100, de « budget de la croissance zéro ». Il déclarait que si l'on ne faisait pas intervenir le fonds d'action conjoncturelle, on riserait la catastrophe. Or les 350 millions de francs inscrits au titre du F. A. C. pour la recherche scientifique n'ont pas été débloqués. C'est assez fâcheux.

Si l'on porte son regard plus loin en arrière, on constate, de 1959 à 1967, une croissance très nette de l'effort, que l'on peut apprécier, malgré toutes les incertitudes de la mesure, à son pourcentage par rapport au produit national brut. Ce pourcentage, qui était de 1,14 p. 100 en 1959, est monté à 2,23 p. 100 en 1967, s'approchant des 2,5 p. 100, objectif qu'avait fixé le V^e Plan. A partir de 1968, par suite ou sous prétexte des difficultés financières qui ont suivi, ce pourcentage est retombé pour s'établir à 1,74 p. 100 en 1972.

Vous pourrez suivre cette évolution plus en détail sur les tableaux qui figurent dans mon rapport écrit.

Cet amenuisement des taux, assez inquiétant, se produit également en ce qui concerne les personnels. C'est un des aspects de ce budget qui mérite d'être souligné et les membres de

notre commission qui ont participé à l'examen de ces crédits ont tous mis l'accent, comme le rapporteur l'avait déjà fait, sur le vieillissement des équipes de recherche.

Un effort de recrutement considérable a été fait à un moment donné. Mais la capacité de recherche a des limites. Je n'oserai pas dire l'âge auquel on ne peut plus être considéré comme un chercheur rentable. Il demeure qu'un renouvellement est nécessaire. Sans vouloir manquer de respect envers nos honorables chercheurs, je dirai qu'il est bon qu'un sang nouveau apparaisse dans nos équipes pour stimuler un sain zèle de recherche. Si l'on intègre un jeune dans une équipe, il sera en quelque sorte « phagocyté ». Mais si l'on en intègre sept ou huit, ils pourront alors stimuler l'ardeur dans la recherche et apporter précisément un sang nouveau. C'est un des points qui a le plus frappé la commission, et je vous demande en son nom, monsieur le ministre, d'entreprendre rapidement un effort dans ce domaine.

Le problème de la mobilité se pose aussi ; mais je passe sur ce point.

J'en viens à la situation critique de l'édition scientifique en langue française, au sujet de laquelle je me limiterai à deux points : le personnel et l'édition.

Je m'en voudrais de ne pas citer à cet égard deux exemples récents : un colloque organisé en France par des scientifiques français s'est déroulé entièrement en anglais ; un savant français, considéré comme l'un des premiers spécialistes mondiaux dans une branche où la France est en pointe, l'optique, a été contraint de publier ses travaux à New York en anglais, aucun éditeur français n'ayant voulu ou pu éditer son ouvrage.

Ces faits sont particulièrement choquants.

M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. Scandaleux même !

M. Pierre Buron, rapporteur pour avis. Il ne faut pas que le français devienne sur le plan scientifique une langue morte.

M. Pierre Weber. Très bien !

M. Pierre Buron, rapporteur pour avis. J'engage tous ceux qui s'efforcent de suivre d'une manière concrète et pratique l'évolution de la recherche scientifique à lire la troisième partie de mon rapport, où j'ai étudié un par un les différents domaines d'application de la recherche.

Je me bornerai ici à rendre un nouvel hommage à l'effort considérable d'organisation et d'administration de la recherche, point essentiel qu'on ne saurait trop mettre en valeur.

Pressé par le temps, je veux conclure par quatre observations sur la forme de quatre observations sur le fond.

Première observation de forme : la fameuse distinction entre les crédits d'équipements et les crédits de fonctionnement doit être précisée.

Deuxième observation : le contenu de l'enveloppe recherche doit être défini avec beaucoup plus de rigueur et bien distingué des crédits d'aide à l'industrialisation, comme je l'ai noté dans le corps de mon rapport. Ce sera encore plus nécessaire quand des organismes comme le Cuxo ou le C. N. R. S. poursuivront des activités qui se détacheront de la recherche fondamentale ou appliquée.

Troisième observation : notre travail serait beaucoup simplifié si, à la fin de chaque fascicule budgétaire, étaient récapitulés par titre et par chapitre les crédits de recherche soumis à coordination interministérielle. Il faut vraiment faire preuve de bonne volonté pour retrouver dans tous les fascicules budgétaires ce qui intéresse la recherche, alors qu'il serait plus simple pour les parlementaires — il faut songer à simplifier leur travail — de résumer à la fin de chaque fascicule les mesures intéressant la recherche.

Quatrième et dernière remarque de forme : il est déplorable — sans en connaître la cause véritable — que l'« annexe budgétaire recherche », qui est un monument essentiel et très intéressant de documentation, nous parvienne si tardivement, au point que le rapporteur n'a pas pu en tenir véritablement compte pour l'établissement de son rapport. Il serait bon que ce document nous parvint beaucoup plus tôt, d'autant qu'il est prêt, semble-t-il, dès le 15 septembre.

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Cette année, il vous a été adressé beaucoup plus tôt. L'année dernière, il est arrivé après la discussion du budget. C'est un progrès !

M. Pierre Buron, rapporteur pour avis. C'est un progrès, en effet, mais il faut faire mieux encore !

J'en viens aux quatre observations de fond.

Première remarque : la situation particulièrement préoccupante au niveau des crédits de fonctionnement et des créations d'emplois appelle un rattrapage. Monsieur le ministre, si vous pouviez jouer de toute votre autorité auprès de votre collègue

des finances pour obtenir quelques crédits supplémentaires, vous iriez dans le sens des préoccupations de la commission et du Parlement qui s'inquiètent de cette insuffisance de créations d'emplois.

Deuxième remarque : les efforts en faveur de la mobilité doivent s'inscrire dans un véritable plan. Il n'est pas normal, ni souhaitable qu'un chercheur reste chercheur toute sa vie. Il faut trouver des voies — j'allais dire de « dégagement », mais le terme serait un peu péjoratif — d'engagement nouveau pour ceux qui, ayant atteint un certain stade de créativité, aspirent peut-être eux-mêmes à d'autres actions.

Troisième remarque : il convient de favoriser l'émulation entre scientifiques, notamment par des contacts avec l'étranger. Naguère, les chercheurs français avaient toutes facilités pour aller aux Etats-Unis, par exemple ; mais ces facilités s'amenuisent. Il serait bon que le Gouvernement s'en préoccupe pour qu'ils puissent à nouveau aller à l'une des sources les plus importantes de la recherche, les Etats-Unis, mais aussi, bien entendu, dans d'autres pays.

Quatrième et dernière remarque de fond : je rappelle la situation de l'édition scientifique en langue française.

Pour terminer, je vous présenterai, monsieur le ministre, en toute amitié, mais sérieusement, une observation, d'ordre personnel.

J'ai noté que certains souhaits revenaient rituellement, année après année, dans les rapports qui sont présentés. Pourriez-vous prendre aujourd'hui l'engagement que, l'an prochain, le budget que vous nous présenterez témoignera que vous aurez tenu compte des observations de forme et de fond que j'ai faites et qui, au fil des budgets précédents, prenaient valeur de rites ? (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Barthe, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le développement scientifique.

M. Jean-Jacques Barthe, rapporteur pour avis. « Je le dis tout net : si le pays ne fait pas l'effort nécessaire pour donner à la science la place qu'elle mérite et à ceux qui la servent le prestige nécessaire à leur influence, il deviendra tôt ou tard une colonie. »

Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, cette phrase, extraite d'une déclaration de Joliot-Curie en 1945 garde, à mon sens, toute sa valeur en 1973.

A une époque où la puissance d'une nation se mesure à ses ressources énergétiques et à l'efficacité de ses techniques de production, à une époque où les applications de la recherche spatiale conféreront aux Etats qui se seront dotés de moyens importants une puissance extrême leur permettant un contrôle quasi absolu sur tout ce qui se passe sur notre planète, à une époque où la science doit contribuer à l'amélioration du bien-être, du cadre de vie, des conditions de travail de chacun, à l'amenuisement des pollutions et nuisances de toutes sortes qui nous guettent et nous menacent, la recherche scientifique prend, dans tous les domaines, une importance indéniable.

C'est en partant de ces principes généraux que j'ai examiné le budget présenté par le ministère du développement industriel et scientifique, ce qui m'a conduit à formuler une série d'observations que la commission de la production a bien voulu faire siennes.

D'abord, une constatation est partagée par les rapporteurs qui m'ont précédé à cette tribune : l'enveloppe globale de la recherche se révèle nettement insuffisante. D'une part, notre pays prend du retard sur les autres puissances européennes et mondiales ; d'autre part, le Gouvernement ne suit pas les objectifs qu'il s'était fixés lors de l'élaboration du VI^e Plan.

Alors que toutes les grandes puissances, excepté les Etats-Unis, augmentent le pourcentage de leurs crédits de recherche par rapport au produit national brut, l'effort de la France a diminué progressivement en quatre ans de 2,22 p. 100 à 1,76 p. 100, si bien que nous sommes doublés, en ce domaine et dans ce même laps de temps, par deux pays : l'Allemagne et le Japon.

A l'intérieur de la Communauté économique européenne, les crédits totaux de recherche ont augmenté, de 1968 à 1973, de plus des trois quarts en Allemagne, de presque deux tiers en Italie, de la moitié pour l'ensemble de la Communauté et de moins d'un cinquième dans notre pays.

Le déphasage est le même dans l'évolution des crédits civils de recherche et de développement à l'intérieur de la Communauté où les progrès de la France, inférieurs de moitié à ceux de la moyenne de la C.E.E., équivalent à peine au tiers de ceux de l'Allemagne.

L'effort français, qui avait atteint 2,2 p. 100 de la production nationale brute en 1967, a depuis régulièrement décliné pour se situer à 1,8 p. 100 en 1970, 1,74 p. 100 en 1972 ; d'après les estimations, tout laisse à penser que le budget pour 1974 confirmera cette fâcheuse tendance au renoncement.

Au cours de la préparation du VI^e Plan, la commission de la recherche avait estimé à 3 p. 100 du produit national brut l'objectif souhaitable vers les années 1975.

Un arbitrage gouvernemental l'avait ramené à un niveau ambitieux, 2,5 p. 100. Mais nous sommes nettement en-deçà de cet objectif plus modeste.

Par rapport à celui des autres puissances, l'effort de recherche français est donc médiocre et ne cadre pas avec la volonté de grandeur et d'indépendance nationale qu'affiche notre Gouvernement. Dans le concert des grands pays, ce déclin est alarmant, monsieur le ministre. Nous sommes bien loin, en effet, de l'hypothèse haute souhaitée par la commission de recherche du VI^e Plan puisque c'est maintenant l'hypothèse basse, jugée inacceptable par cette commission qui ne l'avait pas retenue, qui est considérée par le Gouvernement comme l'hypothèse normale.

L'enveloppe recherche a progressé en volume pour les trois années du Plan à un taux moyen annuel de 6 p. 100, inférieur non seulement à celui de 11 p. 100 de l'hypothèse haute, mais encore à celui de 7,6 p. 100 prévu en hypothèse basse.

J'arrête cette énumération de chiffres, toujours indigeste, et je vous renvoie aux rapports écrits de mes collègues MM. Mesmin et Buron et au mien ; les tableaux chiffrés sont à ce sujet assez éloquent. Vous pourrez constater qu'on s'éloigne toujours plus de la réalisation du Plan, même en hypothèse basse.

Il en est de même pour le nombre de chercheurs. En trois ans, 30 p. 100 seulement des emplois prévus ont été créés ; alors que le budget de 1973 permettait la création de 700 emplois nouveaux, dont 200 de chercheur, celui pour 1974, en régression, n'autorise que 500 emplois nouveaux dont 189 de chercheur.

Le secteur industriel, sur lequel le Gouvernement fondait de grands espoirs à l'aube du VI^e Plan, n'a pas compensé les carences du secteur public puisque, alors que 10.000 emplois nouveaux étaient escomptés, 1.700 environ ont été créés depuis 1971.

Dans ces conditions, si la stagnation des effectifs de la recherche industrielle entraîne une diminution potentielle des débouchés pour les chercheurs du secteur public amenés à se reconvenir, on imagine les difficultés de ce personnel qui pensait embrasser une carrière stable au service de la collectivité, acquérir une situation exempte de soucis matériels et, de ce fait, pouvoir se consacrer en toute liberté d'esprit à sa vocation de chercheur.

Vous avez déclaré en commission, monsieur le ministre, qu'un fossé existait malheureusement entre ce qui serait souhaitable et ce qui est possible. Puissent les prochains budgets combler peu à peu ce fossé, car le progrès des sciences fondamentales et des sciences appliquées est le garant de notre avenir et d'une véritable indépendance nationale. Le Gouvernement doit montrer, non seulement en paroles, mais aussi par des actes et des choix budgétaires, qu'il en est bien conscient.

La commission de la production et des échanges s'est préoccupée de quelques points particuliers que je voudrais évoquer plus particulièrement.

D'abord, elle a constaté que les crédits affectés au C. E. A. ont décru régulièrement de 0,37 à 0,19 p. 100 du produit intérieur brut entre 1965 et 1973.

Point n'est besoin de démontrer l'importance du commissariat à l'énergie atomique dont les travaux sur les diverses filières de production d'électricité — réacteurs surgénérateurs, réacteurs à haute température, super-Phénix, fusion contrôlée — conditionnent à terme l'indépendance énergétique de la France.

La commission souhaite un effort en ce sens et une information plus ample sur les travaux du commissariat à l'énergie atomique, qu'on a tendance à entourer parfois d'un voile discret.

La commission estime, en outre, que l'effort consenti pour les recherches à finalités socio-économiques, même s'il n'est pas négligeable, est insuffisant. Les taux réels constatés pour les trois premières années du Plan accusent, en effet, un retard de 6 p. 100 sur le taux de croissance moyen prévu.

Les commissaires, dans leurs interventions, ont demandé que les recherches relatives à l'environnement, aux nuisances, à l'urbanisme, aux transports urbains soient l'objet de soins particuliers afin que l'homme puisse dominer les immenses progrès techniques et matériels qu'il a mis en œuvre. Ils ont souhaité que la lutte contre la pollution industrielle s'attache à prévenir les nuisances plutôt que de tenter de les éliminer à grands frais, une fois qu'elles ont été produites.

Je souligne également le peu d'éléments fournis au rapporteur sur les recherches visant à éliminer la peine des travailleurs. Une seule réponse a fait état d'un crédit de 50.000 francs destiné à financer une étude pour réduire le bruit dans les ateliers de

décolletage. C'est peu ! Je n'ose penser qu'il s'agit d'une indifférence quasi totale du Gouvernement dans ce domaine de l'amélioration des conditions de travail. En tout cas, c'est une lacune de l'effort de recherche à l'intérieur des finalités dites « socio-économiques ».

L'attention de la commission a été retenue également par les grands programmes qui s'exécutent globalement, légèrement au-dessus de l'hypothèse haute prévue par le Plan.

S'agissant de recherches spatiales, atomiques, électroniques, océanographiques, qui conditionnent notre indépendance nationale, la commission estime que cet effort, en contradiction avec les intentions de départ du Gouvernement, doit cependant être poussé et même amplifié.

Lors de votre audition par la commission, monsieur le ministre, vous aviez promis de répondre plus à fond en séance publique aux questions qui avaient été abordées sur ces grands programmes. La commission souhaite donc que vous lui apportiez des éclaircissements.

Premièrement, qu'en est-il du projet de transformation de la direction de la production du Commissariat à l'énergie atomique en filiale de droit privé ?

Deuxièmement, quel est le contenu des accords passés entre le Commissariat à l'énergie atomique et la société américaine Gulf, concernant les réacteurs à haute température ? Notre pays profitera-t-il vraiment de cette coopération ?

Troisièmement, qu'en est-il du projet de construction d'une usine civile de séparation isotopique ?

Quatrièmement, qu'en est-il de l'accord de la C.I.I. avec Siemens-Philips ? La forte augmentation de crédits attribués au plan-calcul est-elle l'aveu d'un échec partiel de la C.I.I. qui, jusqu'à présent, a surtout travaillé avec des organismes publics ou parapublics ?

Cinquièmement, quel est le sort du matériel considérable de l'Eldo restant à Kourou et dont l'entretien, très onéreux sous le climat équatorial, est pris en charge, sur ses dotations, par le centre spatial guyanais ? A ce propos, il semble illogique que le C.N.E.S. doive poursuivre l'entretien de ce matériel et la climatisation des locaux sur le budget de fonctionnement de la base, particulièrement serré du fait de la réduction du programme de tir en Guyane.

Sixièmement, je m'attarderai quelque peu sur la politique spatiale de notre pays. En effet, après la triste fin du projet Europa et la disparition du Celes-Eldo, un programme de coopération spatiale entre les Etats européens et les Etats-Unis a été mis sur pied : il s'agit du programme de lanceurs L. III. S. dont la France est maître d'œuvre, du satellite de navigation Marots confié aux Britanniques et d'un laboratoire spatial dont la fabrication s'effectuerait en coopération avec les Etats-Unis et l'Allemagne.

D'après les réponses qui ont été fournies, la coopération bilatérale et le programme national voient leur dotation réduite au profit du programme multilatéral qui enregistre une augmentation spectaculaire. Force nous est de penser que ce décalage en faveur des programmes multilatéraux ira croissant au fur et à mesure de l'avancement des trois projets.

Cela suppose un choix qu'il convient d'exposer très clairement : ou bien le Gouvernement accroit dans les prochaines années l'effort spatial global de la France pour mener à bien et de front le programme national, le programme de coopération bilatérale et sa participation aux programmes multilatéraux, ce qui conduit à augmenter la part de la recherche spatiale à l'intérieur de l'enveloppe recherche et à remettre en cause les orientations du Plan, ou bien il diminue la coopération bilatérale et réduit l'effort purement national afin de tenir nos engagements, sans augmenter dans des proportions considérables la part de la recherche spatiale dans l'enveloppe recherche.

Au nom de la commission de la production et des échanges, je vous demande, monsieur le ministre, d'éclairer sans équivoque le Parlement sur ces différents sujets.

Il est encore un point sur lequel j'appelle l'attention de la représentation nationale : ce sont les subventions qui sont versées aux entreprises privées, soit par une affectation abusive de crédits, soit par la procédure de l'aide au développement, qui n'atteint pas toujours le but qu'elle s'était assigné.

Mon collègue M. Mesmin est intervenu en ce qui concerne le plan électronique civil et a annoncé que la commission des finances présenterait un amendement visant à supprimer les crédits inscrits à cet effet au chapitre 64-90, ou plutôt à les transférer. Je n'y reviens donc pas, la commission de la production et des échanges ne s'étant pas prononcée à ce sujet.

L'aide au développement, avait pour objet de stimuler la recherche dans les firmes privées. Grâce à cette aide, ces sociétés ont financé des recherches qu'elles auraient de toute façon dû entreprendre, ce qui représente pour elles une économie appréciable.

Les entreprises ont tiré le meilleur parti pour elles de cette procédure, ce qui démontre, s'il en était besoin, leur capacité d'adaptation. Mais l'Etat y a-t-il trouvé son compte ? On peut en douter si l'on considère que l'évolution des taux de remboursement de l'aide versée est très faible, même si, depuis cette année, une légère amélioration se manifeste.

Nous demandons, monsieur le ministre, qu'un contrôle très strict de l'utilisation des fonds publics s'exerce, contrôle financier portant sur l'affectation des fonds mis à la disposition des laboratoires privés et contrôle scientifique portant sur la qualité et l'intérêt des recherches conduites avec des fonds publics. Car nous craignons de voir se reproduire des affaires dans le genre de celles des caissons hyperbares du centre d'études sous-marines avancées. Cette association type loi de 1901, financée en grande partie grâce à des contrats d'études sur fonds publics, avait fait de très intéressantes découvertes sur le comportement des animaux et des hommes soumis aux fortes pressions marines.

Criblé de dettes, le Cema a dû cesser son activité et laboratoire et matériels ont été rachetés par la société privée Cocéan, moyennant une prise de participation à son capital de 11. D. I. pour 1,5 million.

Ainsi, grâce au concours de fonds publics, une société privée a pu racheter du matériel payé une première fois déjà à l'aide de ces mêmes fonds publics.

Pour des raisons sur lesquelles votre commission ne possède pas d'informations suffisantes, la société Cocéan a dû cesser ses activités cet été. Va-t-il falloir à nouveau faire intervenir les fonds publics et n'aurait-il pas été plus judicieux que la puissance publique prenne directement en mains et à moindres frais ce que la gestion privée semble incapable de réaliser, en dépit des aides publiques largement dispensées ?

Il ne s'agit pas de refuser de soutenir les industries qui en ont besoin, mais il convient que ce soutien soit accordé en toute clarté et puisse être clairement apprécié par le Parlement.

Je vous remercie par avance, monsieur le ministre, des compléments de réponse que vous ne manquerez pas de fournir à ces différentes questions.

En conclusion, j'insiste au nom de la commission de la production sur la nécessité d'une plus grande clarté dans les documents fournis pour l'étude du budget et d'une plus grande rapidité dans leur mise à disposition des parlementaires.

La commission souhaite que, l'an prochain, tout document dont le Parlement a besoin soit communiqué bien avant le début de l'examen de la loi de finances en commission. Elle propose, pour plus de clarté, que le budget du ministère du développement industriel et scientifique soit présenté en trois sections : éventuellement une section commune selon les nécessités de l'administration générale ; une section « développement industriel » et une section « recherche » où seraient regroupés tous les chapitres relatifs à la recherche.

Chaque partie du débat pourrait ainsi être normalement suivie d'une série de votes sans aucune ambiguïté, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Cet avis sur le budget de la recherche scientifique pourra paraître critique à certains d'entre vous, mesdames, messieurs. Cela est nécessaire si nous partons du principe que le Parlement doit débattre et exercer son contrôle dans la plus grande clarté et que le rapporteur doit, tout comme le ministre d'ailleurs, éclairer au maximum les parlementaires.

Le rapporteur a donc droit à toute l'information nécessaire et la commission s'élève vigoureusement contre la non communication du rapport de l'inspection des finances fait par M. Piton sur la gestion du centre national pour l'exploitation des océans.

Le Parlement pourra constater que je ne suis malheureusement pas la première victime de cette attitude anormale des ministères. Ainsi l'avis émis au nom de la commission de la production et des échanges est-il incomplet en ce qui concerne la recherche océanographique, ce que je regrette vivement.

En dépit de ces observations multiples, la majorité des membres de la commission de la production et des échanges a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du développement scientifique.

M. le président. La parole est à M. le ministre du développement industriel et scientifique.

M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. Monsieur le président, mesdames, messieurs, après l'excellente introduction de MM. les rapporteurs, je suis heureux d'avoir cette année la possibilité de vous exposer, en la distinguant de la politique proprement industrielle, comme vous le souhaitez tous, la politique nationale de recherche scientifique et technique telle qu'elle est actuellement organisée dans notre pays, c'est-à-dire menée sous la responsabilité des ministres intéressés et coordonnée par mes soins par délégation du Premier ministre.

A vrai dire, la France a adopté, en matière de politique scientifique, un système original qu'a fort bien rappelé M. Buron et qui suscite de plus en plus d'intérêt à l'étranger. Il consiste à refuser à la fois les dangers d'isolement de la recherche que constituerait l'existence d'un ministère autonome de la science et de la technologie et les risques de dilution de la politique de recherche qui pourraient résulter de l'inclusion des activités de recherche à l'intérieur des différents ministères gestionnaires.

A cette double tentation, les pouvoirs publics ont préféré la voie d'une coordination souple, exprimée dans une « enveloppe-recherche » définie fonctionnellement et organisée autour d'une délégation générale à la recherche scientifique et technique.

Un tel choix permet d'appliquer à la quasi-totalité des crédits civils de recherche et de développement un raisonnement global par objectifs et programmes.

Mais, pour autant, la gestion des crédits de recherche n'est pas enlevée aux ministères dans lesquels s'intègrent ces activités d'ordre scientifique.

Une telle procédure est, à bien des égards, exemplaire. Elle permet d'éviter que les crédits de la recherche ne soient sacrifiés à des préoccupations plus immédiates. Elle assure une répartition rationnelle des moyens entre des organismes divers qui poursuivent des fins souvent comparables et qu'il convient en tout cas d'examiner de manière coordonnée, comme l'ont souhaité et comme l'ont fait les rapporteurs. Elle donne enfin un moyen de réfléchir de manière cohérente aux problèmes communs à tous les organismes de recherche.

Au total, l'existence de cette « enveloppe-recherche » a permis à la politique de la recherche en France de réaliser — les rapporteurs l'ont noté — de très grands progrès, sur lesquels je voudrais maintenant insister. Dans la première partie de mon exposé, je présenterai les grandes lignes du projet de budget de la recherche pour 1974 ; dans la seconde partie, j'insisterai sur quelques problèmes importants relatifs à certains grands organismes de recherche et de développement placés sous ma tutelle directe.

Pour vous présenter les grandes lignes du projet de budget pour 1974, j'adopterai la distinction classique à laquelle vous ont habitués nos « bleus » budgétaires. Je vous parlerai d'abord des crédits d'équipement, en termes d'autorisations de programme, puis des crédits de fonctionnement, en terme de « mesures nouvelles » et de « créations d'emplois ».

Mais, d'entrée, je dois vous dire que la répartition des crédits publics de recherche entre les titres III, IV, V et VI du budget, ne me paraît pas, en l'état actuel, entièrement satisfaisante. Je compte examiner avec le ministère de l'économie et des finances les moyens d'obtenir un classement encore plus fonctionnel des crédits de la recherche et j'espère être en mesure, dans les prochains budgets, de vous proposer de nouveaux progrès dans ce domaine.

J'ai pris également devant la commission de la production et des échanges l'engagement de fournir à vos rapporteurs l'annexe « recherche » en temps utile, encore que je ne sois pas totalement responsable de sa diffusion, pour éviter les désagréments des années précédentes même si, cette année — je me permets de vous le rappeler — nous avons réalisé des progrès.

Votre vœu sur les deux plans sera donc, messieurs les rapporteurs, suivi d'effet dès le prochain exercice.

Pour ce qui concerne les crédits actuellement classés aux titres V et VI du budget, l'enveloppe-recherche qui vous est proposée s'élève à 4.056 millions de francs de crédits fermes, non compris 250 millions de francs inscrits au fonds d'action conjoncturelle pour 1974. Par rapport au budget primitif de 1973, il s'agit donc d'une augmentation supérieure à 8,5 p. 100 — je me permets de le rappeler à M. Buron — alors que, de 1972 à 1973, l'augmentation avait été limitée à 4,5 p. 100, taux jugé sévèrement l'an dernier par M. Sourdilhe.

Je sais, par les questions que certains d'entre vous ont bien voulu me poser, que cette augmentation pourtant sensible, suscite au Parlement certaines inquiétudes sur ce que sera l'exécution quantitative du VI^e Plan dont vous aviez approuvé les orientations générales. Je vais répondre tout de suite et très clairement à MM. les rapporteurs sur ce point sans éluder le débat.

Il est bien vrai qu'une hypothèse dite « haute » avait été envisagée pour les crédits publics de recherche, au cas où — ceci n'a pas été rappelé tout à l'heure — la conjoncture économique et financière se serait présentée sous un jour totalement favorable.

Mais l'hypothèse dite « basse », qui est en fait l'hypothèse normale, avait été expressément prévue en cas de difficultés monétaires internationales et d'aggravation des tensions sur les prix. Qui peut nier en effet que les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui n'ont pas dépassé les craintes des plus pessimistes ?

Or, si vous adoptez le budget d'équipement qui vous est proposé, cette hypothèse « normale » sera réalisée à la fin de 1974, comme M. Mesmin vient de le rappeler, à plus de 73 p. 100. A ce seul rythme nous nous approcherions, à la fin du Plan, d'un taux de réalisation de 94 p. 100 qui serait — vous me l'accorderez — tout à fait satisfaisant, sans tenir compte d'éventuels progrès que nous demanderons l'année prochaine. La recherche n'est donc pas sacrifiée, quoi que certains aient pu penser, et ces chiffres vous le montrent sans ambiguïté.

Quant aux orientations de la politique scientifique dont témoigne le projet de budget qui vous est soumis, elles respectent les engagements essentiels qu'avait pris le Gouvernement devant vous, sous réserve certes des inflexions que l'évolution de la conjoncture nous a amenés à décider pour répondre de manière efficace aux problèmes économiques et politiques qui se sont posés et qu'il n'est pas toujours aisé de prévoir plusieurs années à l'avance.

Vous vous souvenez que l'ensemble des crédits publics de recherche avait été regroupés en quelques grandes finalités destinées à faciliter les choix qui vous sont proposés.

Les recherches difficilement finalisables, participant à ce que l'on appelle le « progrès général des connaissances », devaient progresser à un rythme moyen, mais régulier. Elles progresseront effectivement, si vous êtes d'accord sur nos propositions, de près de 11 p. 100 dans ce budget.

J'ai personnellement veillé, dans toute la mesure du possible, à mettre ce type de recherches, dont dépend toute la valeur induite de notre potentiel scientifique, et qui repose très normalement sur le financement public, à l'abri de trop graves fluctuations budgétaires dont les conséquences, parfois peu visibles dans l'immédiat, auraient pu être dramatiques à terme.

Les recherches tendant plus directement à améliorer les conditions et le cadre de notre vie devaient connaître une très rapide expansion. Et c'est bien elles qui, depuis le début du VI^e Plan, croissent au taux le plus spectaculaire. Le taux de croissance de l'ordre de 11,5 p. 100 proposé pour 1974 n'est nullement une remise en cause de cette priorité. C'est la conséquence — je me permets de le signaler à MM. les rapporteurs — du très fort rythme de croissance antérieur qui a conduit certains organismes à approcher de la limite de leur capacité physique d'expansion. Il n'en reste pas moins que les taux de croissance antérieurs, de l'ordre de 20 p. 100, sont poursuivis dans certains domaines importants comme les recherches sur l'habitat, l'urbanisme et les transports.

Les aides incitatives à la recherche industrielle devaient être l'une des caractéristiques essentielles du VI^e Plan. En 1973, leur progression avait dû être freinée parce que le budget de la recherche ne s'était accru que faiblement et qu'il convenait de sauvegarder le progrès des recherches concernant les deux finalités précédemment évoquées, qui dépendent, elles, entièrement des fonds publics.

En 1974, la progression plus importante du budget de la recherche permet de reprendre l'expansion des aides incitatives à la recherche industrielle, qui devaient augmenter — je me permets d'insister sur ce chiffre — de 40 p. 100.

Quant aux « grands programmes » publics de recherche, dont il était prévu que le montant devait être plafonné, voire réduit, en cas de conjoncture difficile, je pourrais me contenter de constater qu'ils diminuent effectivement de 1973 à 1974 d'environ 2 p. 100, et me satisfaire de cette conformité apparentée aux orientations générales du VI^e Plan.

Mais je reconnais volontiers qu'il faut faire davantage et, en particulier, s'attacher à définir correctement, pour l'élaboration du prochain plan, cette notion de grands programmes. Car il est bien vrai — et j'en suis d'accord avec vos rapporteurs — que certains financements publics actuellement consacrés à l'industrie de l'électronique, par exemple, relèvent davantage d'une politique industrielle que d'une politique de la recherche proprement dite. La discussion de l'amendement de votre commission des finances nous permettra d'ailleurs d'approfondir ce problème.

Si nous envisageons maintenant les modalités d'action de l'Etat dans le domaine de la recherche, vous vous souvenez sans doute que, lorsque vous avez approuvé les grandes lignes du VI^e Plan, vous aviez donné votre accord à une priorité en faveur des actions contractuelles incitatives.

C'est bien cette priorité que traduit le projet de budget pour 1974. La part des contrats dans le montant des autorisations de programme que je vous présente est de l'ordre de 40 p. 100, en augmentation de plus de 16 p. 100 sur 1973. La part des opérations d'équipement est inférieure à 24 p. 100 et leur montant est à peu près stabilisé par rapport à 1973.

Enfin, je vous rappelle que le montant des autorisations de programme pour 1974 inclut aussi des dépenses de fonctionnement et de personnel concernant le Commissariat à l'énergie atomique pour une part avoisinant 36 p. 100. Cette catégorie assez particulière d'autorisations de programme progresse d'environ 6 p. 100.

A ce sujet, et pour répondre là encore au vœu de portée plus générale des commissions et notamment de la commission des finances, je puis vous assurer que je m'efforcerai d'améliorer dans toute la mesure du possible la présentation des documents relatifs aux prévisions budgétaires du Commissariat.

Mesdames, messieurs, c'est cette double approche, par finalités générales et par modalités d'action, qui peut vous permettre de porter un jugement motivé sur la politique nationale de la recherche. La présentation traditionnelle par organisme est, à cet égard, insuffisante, puisque les organismes d'exécution de la recherche poursuivent simultanément et concurremment plusieurs objectifs et adoptent des modes d'action sur lesquels il est bon de raisonner de manière harmonisée.

Toutefois un rapide survol des dotations des principaux organismes financés sur l'enveloppe-recherche vous montre que, si tous s'accroissent de 1973 à 1974, leur progression est modulée selon les finalités qu'ils poursuivent et les modalités d'utilisation des crédits qu'ils emploient.

Par exemple, le Centre national de la recherche scientifique et les crédits de recherche des enseignements supérieurs passent respectivement de 296 à 327 millions de francs et de 93 à 100 millions de francs.

Pour le C.N.R.S. lui-même, la dotation de 1974 devrait être affectée pour près de 44 p. 100 au renouvellement du matériel et des équipements.

Les investissements nouveaux devraient porter sur des opérations internationales considérables, comme la construction du grand télescope d'Hawaii pour 15 millions de francs ou sur des opérations de décentralisation intéressantes, telles que l'installation dans le Sud-Est et le Sud-Ouest des laboratoires de géologie, d'aéronomie et de physique stellaire de Verrières.

Je souligne l'effort notable du C.N.R.S. pour s'ouvrir sur le monde industriel. Les sciences de l'ingénieur ont ainsi bénéficié d'une priorité dont témoignent la création de postes de chercheurs, l'équipement de laboratoires et le lancement de plusieurs actions thématiques programmées dans ce secteur.

La dotation de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, qui avait été de 8 millions de francs en 1973, sera de 10 millions de francs en 1974. Enfin, l'augmentation des crédits de recherche des enseignements supérieurs tend à restituer à la recherche universitaire des moyens satisfaisants.

Parmi les organismes dont la mission principale se situe dans la perspective de l'amélioration des conditions et du cadre de vie qui vous préoccupe très légitimement, j'évoquerai quelques cas particuliers.

Ainsi, je vous propose de faire passer les dotations de l'Institut national de la recherche agronomique de 62 à plus de 69 millions de francs, ce qui devrait lui permettre non seulement d'assurer un entretien satisfaisant de ses installations existantes, mais aussi de poursuivre à hauteur d'environ 21 millions de francs son implantation régionale, notamment à Nantes, Rennes, Bordeaux et Montpellier.

Les crédits alloués à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, qui a toujours bénéficié d'une des grandes priorités de l'enveloppe recherche, devraient passer de 43 à plus de 48 millions de francs, ce qui lui permettrait non seulement d'assurer un équipement satisfaisant aux unités existantes, mais encore de construire de nouvelles unités à Montpellier, Brevannes, la Pitié-Salpêtrière, Besançon et Villejuif, ainsi que le développer une importante recherche sur contrats, à hauteur de 16 millions de francs, notamment grâce à des actions thématiques programmées.

Je vous demanderai pour le plan construction 21 millions de francs contre 13 millions de francs en 1973. Pour ses recherches contre les nuisances, le ministère de la protection de la nature et de l'environnement devrait recevoir en 1974 plus de 20 millions de francs, alors qu'il en avait reçu 18 en 1973.

Enfin, l'essor des aides incitatives à la recherche industrielle est suffisamment attesté par le redémarrage de l'aide au développement, qui devrait passer de 154 à 240 millions de francs, ou par l'expansion de l'aide au pré-développement destiné à valoriser l'activité des centres techniques professionnels, qui, partant de 10,5 millions, devrait s'élever à plus de 18 millions de francs.

Je n'ai donc aucune raison, mesdames, messieurs, de nourrir quelque morosité que ce soit au sujet des crédits d'équipement de l'enveloppe recherche pour 1974. Et la progression des crédits de fonctionnement des titres III et IV de 1973 à 1974, pour environ 12 p. 100, devrait me conduire à la même satisfaction. Mais cette satisfaction d'ensemble ne m'empêche pas d'être conscient de l'acuité de certains problèmes qui se posent dans ce domaine.

Avec 201 millions de francs de mesures nouvelles de fonctionnement, l'enveloppe-recherche est traitée en 1974 à peu près comme elle l'a été en 1973, où elle avait reçu 235 millions de francs de mesures nouvelles, incluant, il est vrai, des engagements internationaux d'un montant plus important.

Mais ces chiffres globaux doivent être appréciés de manière plus fine : l'approche budgétaire intégrée que permet l'enveloppe-recherche conduit, en effet, à une distinction fonctionnelle des catégories de coûts qui donne de la réalité une idée plus exacte que la simple agrégation par titre budgétaire.

Ainsi, je puis vous dire que, sur les 201 millions de francs de mesures dites « nouvelles » plus de 18 millions de francs correspondent en fait à des engagements internationaux inéluctables ; plus de 34 millions de francs à des hausses de salaires, à effectifs constants, pour les organismes de recherche qui ne bénéficient pas de la procédure des « mesures acquises » ; près de 40 millions de francs aux conséquences financières de mesures déjà prises ou de transformations d'emplois.

Je ne suis pas sûr que l'inclusion de toutes ces dépenses dans les « mesures nouvelles » facilite toujours le raisonnement et les comparaisons, et, sur ce point aussi, je pense prendre contact avec le ministre de l'économie et des finances pour clarifier la situation.

Appréciée de manière exacte, l'augmentation réelle des moyens de fonctionnement des équipes de recherche n'en reste pas moins importante. Je crois cependant que l'effort budgétaire devra être poursuivi dans ce domaine au cours des prochaines années. Les dépenses de fonctionnement n'ont pas, dans le domaine de la recherche, le caractère improductif qu'on leur attribue parfois ailleurs. Il s'agit, au contraire, de dépenses indispensables à la bonne valorisation du potentiel scientifique, qui vaudraient presque qu'on les considère comme de véritables investissements.

500 emplois budgétaires nouveaux devraient être créés en 1974, contre 700 environ en 1973. Mais cette diminution globale des créations d'emplois s'assortit d'une continuité, monsieur le rapporteur, dans le rythme des créations d'emplois de chercheurs proprement dits qui resteront à peu près à leur niveau de 1973 : 189 contre 196.

Je crois, en effet, que dans ce domaine, il faut non seulement un niveau suffisant — j'en suis d'accord avec les rapporteurs — mais aussi, je dirai presque surtout, un rythme régulier. Il nous faut à la fois offrir des possibilités d'accueil suffisantes aux jeunes scientifiques que tente une activité de recherche et assurer aux principaux organismes un rythme de recrutement qui leur permette une politique cohérente de gestion de leurs effectifs.

Pour 1974, grâce aux efforts de rééquilibrage antérieurement opérés en faveur du personnel administratif et technique des équipes de recherche, nous avons pu sauvegarder, dans les effectifs existants, un rapport chercheur-technicien de l'ordre de 1,8 qui est considéré comme à peu près satisfaisant.

Je souhaiterais, bien entendu — comme M. Buron — pour les prochaines années, que ce rapport ne soit pas remis en cause et que la progression des créations d'emplois de chercheurs reprenne de manière assurée.

A vrai dire, nous avons dans ce domaine capital à tenir compte de deux nécessités. D'une part, il est certain que la nation a besoin d'un noyau de « chercheurs » de métier. Mais, d'autre part, il est évident que ce noyau ne pourra croître indéfiniment et que le renouvellement des équipes de recherche devra être assuré en partie par une mobilité des effectifs.

Le taux de départ des chercheurs varie en effet de 1,9 p. 100 en ce qui concerne l'Institut national d'études démographiques à 19 p. 100 pour l'Institut de recherche en informatique et en automatique, en passant par 7,4 p. 100 pour le groupement d'études et de recherches d'agronomie tropicale, un peu moins de 5 p. 100 pour le Centre national de la recherche scientifique, de 2,5 p. 100 à 3,5 p. 100 pour le Commissariat atomique et le Centre national d'études spatiales.

Les problèmes posés sont donc réels et complexes. Pour tenter de les résoudre, je fais effectuer des recherches relatives à la gestion à long terme — je crois, sur ce point, répondre à la préoccupation de M. Buron — des corps de chercheurs, à une analyse précise des éléments qui contribuent à la mobilité, aux possibilités de raccourcir les procédures de confirmation et d'aménager le régime de retraite.

Les progrès réalisés dans l'étude me permettent de vous annoncer qu'au début de l'année prochaine, le comité interministériel de la recherche pourra prendre dans cette matière des décisions concrètes et élaborer un véritable plan, monsieur le rapporteur.

D'autre part, j'ai demandé à la délégation générale à la recherche de préparer, notamment en vue du VII^e Plan, une projection raisonnée de la croissance des effectifs budgétaires de la recherche sur laquelle je ferai au Gouvernement des propositions précises.

Je considère, en effet et, sur ce point aussi, je rejoins les rapporteurs, que les techniques de programmation traditionnelles sont incomplètes et insuffisantes. La politique de la

recherche des prochaines années devrait inclure des prévisions sur la progression des effectifs associée à la progression des équipements, et sur les normes de fonctionnement nécessaires à la bonne utilisation des équipes de recherche.

Il n'en reste pas moins que la répartition des créations d'emplois de chercheurs que je vous propose pour 1974 traduit fidèlement les priorités que je vous indiquais à propos des autorisations de programme.

Ainsi, malgré la légère diminution du nombre total des emplois de chercheurs créés en 1974 par rapport à 1973, le nombre de postes créés au Centre national de la recherche scientifique devrait augmenter : 113 postes de chercheurs contre 80 en 1973. L'Institut de recherche en informatique et en automatique devrait également bénéficier d'un nombre de créations de postes de chercheurs égal à celui de 1973, afin notamment d'entreprendre une politique d'animation régionale dans les domaines de sa compétence.

Le rattrapage opéré au cours des années précédentes a permis pour 1974 de diminuer le nombre des créations d'emplois de techniciens et d'agents administratifs que nous vous demandons, sauf pour certains organismes où les besoins restent importants : c'est le cas, par exemple, du Centre national pour l'exploitation des océans, pour lequel un nombre de techniciens et d'agents administratifs sensiblement égal à celui créé en 1973, soit environ une trentaine, a été retenu, afin de répondre aux besoins des échelons centraux et de permettre l'équipement en personnel du centre de Brest, dont la construction s'achèvera en 1974.

Ce n'est pas par hasard, mesdames, messieurs, que j'aborde les problèmes de la régionalisation de la recherche après les explications que je devais vous donner sur les problèmes de personnel.

Le succès de la recherche est d'abord un problème d'hommes. Les investissements et les matériels sont sans doute indispensables, mais ils ne valent — c'est une banalité de le rappeler — que par ceux qui les utilisent. Il en est de même du succès ou de l'échec de la régionalisation de notre recherche scientifique.

Certes, nous avons déjà largement commencé à favoriser le développement des équipes scientifiques en province. Chaque année, depuis plusieurs exercices, près de 80 p. 100 des investissements sont réalisés en dehors de Paris. Cette année, pour la première fois, quelques postes de chercheurs seront mis à la disposition de la région du Nord pour y favoriser l'implantation d'équipes décentralisées.

Il s'agit donc avant tout de susciter la création ou le développement de pôles régionaux vivants, autonomes, qui exercent leur activité en symbiose avec l'ensemble des organismes économiques ou éducatifs de la région.

La régionalisation de la recherche commande une attention toute particulière non seulement aux statuts de personnel, mais aussi aux circuits de décisions au sein des organismes de recherche : aller en province ne doit pas signifier pour un chercheur carrière amoindrie ou éloignement des instances de décision et de financement. D'autre part, il serait paradoxal de faire de la régionalisation l'œuvre du seul pouvoir central.

C'est pourquoi j'ai demandé à la délégation générale à la recherche scientifique et technique de procéder à une vaste consultation des régions. Celles-ci seront d'ailleurs étroitement associées à la préparation du VII^e Plan : je vais proposer aux préfets de désigner dans les cinq ou six régions les plus importantes du point de vue scientifique des correspondants de la délégation générale chargée d'animer les travaux de la planification régionale.

Tout cet ensemble de dispositions devra conduire à des décisions qui seront prises d'abord lors du comité interministériel de la recherche du début de 1974, dont je vous ai parlé, puis dans un comité d'aménagement du territoire qui devra lui faire immédiatement suite.

J'en arrive maintenant aux aspects de notre politique de recherche qui concernent plus particulièrement le ministère dont j'ai la charge. J'examinerai successivement notre politique en matière de recherche énergétique, le contenu de notre politique dans le domaine de l'espace et, enfin, dans celui de l'océan.

En ce qui concerne, d'abord, la recherche énergétique, dans le projet de budget qui vous est présenté, la subvention allouée au Commissariat à l'énergie atomique au titre de l'enveloppe recherche s'élève pour 1974 à 1.710 millions de francs, comme vous l'avez rappelé, messieurs les rapporteurs.

Je voudrais souligner devant vous, mesdames, messieurs, l'accroissement de la part qui reviendrait selon nos propositions à la recherche fondamentale. Elle devrait progresser en effet de 8,5 p. 100 par rapport à l'exercice précédent et sa part dans l'enveloppe recherche du Commissariat à l'énergie atomique passer ainsi de 25 à 27 p. 100.

C'est là, vous le constaterez, la traduction d'une orientation permanente, qui se réalise année après année, et qui tend à préserver ce type de recherche des aléas de la conjoncture.

On ne pourrait, en effet, nier son importance décisive puisqu'elle porte sur les recherches sur la matière et le rayonnement, sur la physique des particules élémentaires, sur la physique des plasmas, la fusion contrôlée, la structure de la matière. Il s'agit là des laboratoires de notre avenir. Je voudrais que chacun saisisse toute l'importance des choix que nous vous proposons.

La part la plus importante de l'enveloppe recherche du Commissariat à l'énergie atomique est, comme les années précédentes, affectée aux recherches sur l'énergie. Pour 1974, elle représentera un peu plus d'un milliard de francs, dont 990 millions de francs de subventions et 46 millions de ressources propres.

Au sein de cette catégorie de recherche, trois grands secteurs font l'objet d'une action résolue de sélectivité, conformément, vous le savez, à la politique mise en œuvre par le Gouvernement.

Le premier secteur est celui de la protection et de la sûreté nucléaire. Il représente environ 10 p. 100 de l'enveloppe recherche, avec un accroissement de 10 p. 100 également sur l'exercice précédent.

Vous le savez, j'ai eu l'occasion de vous en dire l'essentiel au cours du débat d'avant-hier, nous poursuivons là un effort résolu, indispensable pour assurer à la progression dans de bonnes conditions de la production d'énergie nucléaire.

Le deuxième secteur est celui de l'enrichissement de l'uranium, avec environ 20 p. 100 du total des crédits.

Devrai-je encore aujourd'hui insister sur l'importance capitale de l'effort que nous poursuivons en ce domaine depuis des années ? A ceux qui nous reprochaient avant-hier notre imprévision, je donne une fois encore la preuve de la continuité de notre politique. A ceux qui nous demandaient d'œuvrer pour l'Europe, je donne une autre preuve de notre bonne volonté : notre technique d'enrichissement, nous l'avons offerte à l'Europe. Nous espérons que la décision prochaine de nos partenaires répondra de façon positive à notre proposition.

Le troisième secteur est celui de l'électro-nucléaire proprement dit auquel sera consacré environ 70 p. 100 du total de l'effort relatif à l'énergie, ce qui représente environ 700 millions de francs.

Pour les centrales nucléaires à eau ordinaire destinées à l'équipement de l'Electricité de France, notre industrie prend un bon départ. Grâce à sa maîtrise des techniques, le commissariat à l'énergie atomique a déjà apporté à notre industrie des possibilités nouvelles. Est-ce là, mesdames, messieurs, une orientation néfaste et contraire à l'intérêt national ?

En ce qui concerne les filières d'avenir, il faut mettre au premier rang notre programme de surrégénérateurs à neutrons rapides.

C'est, à ce jour, un brillant succès illustré récemment par la divergence de Phénix et la perspective de son prochain couplage au réseau. Ce succès témoigne également de la validité de la formule mise en œuvre qui conjugue les efforts et les compétences du commissariat à l'énergie atomique, de l'E. D. F. et de G. S. A. Est-ce, là encore, une voie néfaste et imprévoyante que nous avons suivie ?

En outre, vous le savez, le programme consacré aux réacteurs à haute température préserve les chances d'une technique prometteuse. L'association entre le commissariat à l'énergie atomique, l'industrie française, la société américaine Gulf, n'est-elle pas une formule qui ménage à la fois notre mise financière, nos chances d'accéder à de meilleures techniques mondiales et notre liberté d'action ultérieure ? Ceux qui en douteraient mettraient par là même en cause la capacité de nos équipes et la validité de leur jugement.

Voilà, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs, qui doit tempérer le scepticisme de ceux qui jugent sur les seuls chiffres, et non sur les réalités vraies. Nous sommes entrés dans la voie des réalisations industrielles. C'est là une étape importante de notre cheminement ; elle signifie, en fait, l'arrivée à maturité des efforts antérieurement et patiemment poursuivis. C'est plus qu'un encouragement. C'est un succès, et je tiens à le rappeler ici.

Mesdames, messieurs, j'ai déjà eu l'occasion, à plusieurs reprises, de vous exposer les grandes lignes de notre politique spatiale. L'année qui s'achève a été, dans ce domaine, marquée par des événements de portée considérable, marquée aussi par d'importants succès de la politique française.

Après les incertitudes et les hésitations de l'année 1972 consécutives à l'échec du dernier lancement de la fusée Europa II, après les décisions difficiles — et douloureuses — d'abandon des programmes de lanceurs Europa III, puis Europa II, après de longues et difficiles négociations, nous avons pu, j'ose le dire en toute objectivité, sauver l'Europe spatiale ; nous avons pu, enfin, doter l'Europe d'un programme spatial complet, cohérent, équilibré.

Je dis bien l'Europe, car, en ce domaine, notre politique est résolument ouverte à la coopération internationale et, tout naturellement, cette coopération s'exerce de préférence avec nos partenaires européens.

Déjà en 1971, nous avons demandé la réorientation des travaux de l'E.S.R.O. vers le développement des satellites d'application.

Mais il ne suffit pas de concevoir des applications et de savoir faire des satellites; encore faut-il pouvoir les mettre en orbite.

Aurions-nous pu nous en remettre totalement à la bonne volonté supposée des pays qui possèdent actuellement des moyens de lancement?

Non! Car ce sont les intérêts économiques de l'Europe, des intérêts culturels de l'Europe aussi, donc son indépendance, qui sont ici en jeu. Or l'Europe dispose des moyens technologiques et des compétences nécessaires à la réalisation de ses propres lanceurs: on sait d'ailleurs de quel poids ont pesé, dans l'élaboration de ce potentiel, la clairvoyance et la ténacité dont nous avons fait preuve sur le plan national.

Renoncer à construire des lanceurs aurait été pour l'Europe, non pas une simple erreur d'appréciation sur la portée des applications spatiales, mais une véritable démission technique et politique.

Vous savez, mesdames, messieurs, la part importante que la France prendra dans le développement de ce lanceur, tant en ce qui concerne son financement que les responsabilités de sa gestion. Certains ont cru pouvoir écrire que nous nous étions résignés à n'être que les «artilleurs de l'Europe».

M. Hector Rolland. Ce n'est déjà pas mal!

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Il n'en est rien! C'est bien d'un choix politique fondamental qu'il s'agit, et je sais que c'est bien ainsi que, dans votre majorité, vous l'avez compris.

D'autres ont cru, ou feint de croire, que cette résurrection de l'Europe spatiale était un sous-produit d'un accord avec les Etats-Unis. Il n'en est rien! Je le dis avec force, l'Europe spatiale est vraiment une Europe européenne.

Il y a plus. Cette Europe spatiale a su tirer la leçon des échecs passés. Elle n'a plus cherché à s'enfermer dans des formules, sans doute prématurées, d'intégration administrative et technique. Selon une philosophie très proche de celle que nous défendons sur le plan global de la construction européenne, les Etats concernés ont préféré instaurer entre eux une coopération souple et efficace qui n'est pas une simple juxtaposition de programmes internationaux.

Ce nouvel élan de l'Europe spatiale se traduit dans le projet de budget qui vous est soumis et qui prévoit que 220,5 millions de francs seront consacrés au financement de la contribution de la France aux activités spatiales européennes.

En raison de l'arrêt des programmes de l'Elido, le montant de 16,5 millions de francs inscrit au titre de cet organisme traduit une très forte régression des crédits qui lui sont consacrés et servira à couvrir la part française des derniers frais de liquidation des programmes Europa.

Comme le demande votre commission des finances, nous nous efforcerons de faire en sorte que cette contribution disparaisse rapidement.

La poursuite des activités en cours de l'E.S.R.O. exigera une contribution française de 154 millions de francs qui se répartiront de la façon suivante: 34 millions pour les activités scientifiques et 73 millions pour le développement des trois programmes de satellites d'applications décidés en 1971: le satellite de météorologie Météosat; le satellite européen de télécommunications et le satellite de contrôle de la navigation aérienne.

Ce chapitre est caractérisé essentiellement par une augmentation importante de l'activité des programmes de satellites d'application qui entrent dans une phase de réalisation active et dont les dépenses s'accroissent de 40 p. 100 par rapport à 1973.

Enfin, les 50 millions de francs restant inscrits au titre de la coopération européenne seront utilisés pour financer une partie de la contribution française aux projets nouveaux décidés lors de la dernière conférence spatiale européenne.

En fait, l'ensemble de cette contribution s'élèvera, en 1974, à 136 millions de francs, dont 120 millions pour le lanceur baptisé depuis lors Ariane, monsieur le rapporteur, 9 millions pour le laboratoire spatial et 7 millions pour le satellite de navigation maritime Marots. Les crédits nécessaires pour parfaire le financement de cette contribution seront dégagés, je puis vous en donner l'assurance, en temps voulu.

En présence de ce nouvel essor européen, quel sera le rôle du C.N.E.S.? Eh bien, mesdames, messieurs, il sera de trois ordres.

En premier lieu, le C.N.E.S. continuera à travailler au développement de la recherche fondamentale. Comme par le passé, il mettra à la disposition de la communauté scientifique les moyens spatiaux qui lui sont nécessaires: satellites, fusées-sondes, ballons.

Il orientera l'intérêt des chercheurs vers les secteurs les plus réalisables et aidera les laboratoires à se préparer à utiliser les moyens nouveaux qui leur seront offerts, soit dans le cadre du programme du laboratoire spatial, soit dans celui de la coopération bilatérale.

Le deuxième rôle du C.N.E.S. sera de veiller à ce que la compétence de notre industrie nationale soit maintenue à l'aide d'un programme d'étude et de développement bien conduit et d'un programme de petits satellites technologiques, je tiens à le préciser à M. Barthe.

Notre industrie continuera à être étroitement associée à toute l'activité du C.N.E.S., car la vocation de ce dernier est d'assurer que notre effort spatial soit utilisé au mieux, pour que l'industrie française conserve la place de choix qu'elle s'est acquise au niveau européen et qu'elle doit désormais développer au niveau mondial.

Enfin, en matière d'applications spatiales, le C.N.E.S. continuera à jouer le rôle pour lequel il a toujours démontré sa capacité de créativité et d'innovation. Il devra s'efforcer de promouvoir une plus large utilisation de l'espace par une recherche permanente de domaines nouveaux d'application, auxquels il conviendra, bien entendu, d'associer ensuite nos partenaires.

Dans ce domaine, je tiens à rappeler que les études effectuées par le C.N.E.S. ont déjà permis d'engager la réalisation de plusieurs projets européens: après Dioscures, après Météosat, c'est encore sur la base d'un dossier établi par notre établissement national que l'Europe a pu décider la réalisation du lanceur Ariane.

Certes, l'importance des programmes entrepris sur le plan européen et les contraintes budgétaires nous obligeront à faire des choix parmi l'ensemble des projets que le C.N.E.S. étudie actuellement, et à lui demander toujours plus de rigueur — j'en suis bien d'accord avec MM. les rapporteurs — dans la gestion de ses programmes.

Mais, au total, l'activité du C.N.E.S. ne sera pas affectée par ces impératifs. Elle concernera d'abord la gestion des projets nationaux: 152 millions de francs seront consacrés à ces projets. Ils seront affectés au programme d'expérience scientifique, notamment sur fusées-sondes et sur ballons, au programme d'études et de développement, au programme de réalisation et de lancement de satellites légers de la classe Diamant.

Le C.N.E.S. continuera de même ses travaux sur les actions que nous poursuivrons dans le cadre de la coopération bilatérale.

Celle-ci offre, en effet, à nos chercheurs et à nos techniciens la possibilité de participer à des programmes de tout premier ordre, que nos moyens financiers ne nous permettraient pas de réaliser dans leur intégralité, j'en suis bien d'accord avec M. Mesmin.

Elle offre aussi la possibilité de concrétiser entre les nations certains liens particuliers, ce qui lui donne, aux yeux du Gouvernement, un prix tout particulier: 68 millions de francs seront consacrés à cette coopération bilatérale, dont près de la moitié seront affectés au programme franco-allemand de satellite de télécommunications Symphonie, qui est maintenant en voie d'achèvement.

Un premier modèle de vol sera mis en orbite à la fin de 1974 ou au début de 1975 à l'aide d'un lanceur Thor-Delta. Outre ce programme Symphonie, nous poursuivrons les coopérations très fructueuses que nous avons développées, d'une part, avec les Soviétiques, notamment dans le domaine de l'exploitation scientifique de l'espace, d'autre part, avec les Etats-Unis, dans le domaine de la localisation et de la collecte de données.

J'ajoute que la France, dans le cadre de la coopération bilatérale, offrira à de nombreux pays la possibilité de mettre des moyens spatiaux à leur disposition. Dans des domaines très variés — recherche fondamentale, ressources terrestres, télévision éducative — des contacts approfondis ont eu lieu et devront se poursuivre et s'amplifier.

Il va sans dire enfin que la conduite d'un tel programme exige la mise en œuvre de moyens lourds et le soutien de laboratoires scientifiques et techniques.

C'est ainsi que le C.N.E.S. doit poursuivre la construction du centre spatial de Toulouse, qui lui permettra d'achever la décentralisation de services techniques encore implantés à Brétigny.

L'ensemble de cette activité de soutien des programmes requiert une dotation de 155 millions de francs. Nous proposerons à nos partenaires européens, dans le cadre de la rationalisation des moyens spatiaux, qui est l'un des objectifs de la nouvelle agence spatiale européenne, d'utiliser au maximum les moyens de grande qualité ainsi mis en place.

Au total, c'est une subvention d'investissement de 596 millions de francs que nécessitera le programme spatial français que nous vous proposons pour 1974. A celle-ci viendra s'ajouter la subvention de fonctionnement de notre établissement national, qui s'élèvera à 170 millions de francs, dont 10,5 millions de mesures nouvelles.

Cette subvention couvre bien entendu des dépenses de personnel, mais aussi — je le précise pour MM. les rapporteurs — le fonctionnement du centre spatial guyanais, dont le plan de charge sera, en 1974, particulièrement important, puisqu'il assurera deux tirs du lanceur Diamant et poursuivra ses campagnes de lancement de fusées-sondes des programmes Faust et Exametnet.

Un autre secteur particulièrement important de notre effort de recherche et de développement est celui de l'océanologie, et c'est en l'évoquant que j'entends conclure.

De tous temps l'homme a été tenté par la découverte des grands espaces marins et des richesses qu'ils recèlent. Depuis quelques années, cet attrait s'est considérablement développé avec les moyens nouveaux permettant l'intervention et le travail sous l'eau, qui est ainsi devenue un nouveau domaine d'exploration. Certes, pendant ce temps, l'attention du public a été plus attirée par la conquête de l'espace que par celle des fonds marins.

Mais l'impact scientifique et même économique des connaissances que l'on peut acquérir en océanologie est sans doute plus important que celui qui découlera des découvertes spatiales. C'est pourquoi notre pays se devait d'être présent dans ce domaine si plein de promesses. Nous nous sommes dotés pour cela d'un organisme spécialisé, le centre national pour l'exploitation des océans, le Cnexo, dont la mission est triple : assurer l'harmonisation des programmes de recherche des nombreux organismes concernés par cette science ; exécuter le programme particulier qui lui est confié ; créer et gérer pour le compte de la communauté scientifique française les indispensables moyens lourds sans lesquels la recherche et le développement d'application seraient impossibles.

Cette troisième mission a nécessité un effort financier important depuis la création du Cnexo. C'est au cours de l'année 1974 que se termineront un certain nombre d'opérations majeures engagées au cours des années précédentes, au titre de cette mission ; je pense en particulier à l'achèvement de la construction du centre de Bretagne, qui constitue d'ores et déjà un outil remarquable où collaborent des équipes pluridisciplinaires de chercheurs appartenant à différents organismes. Les derniers travaux prévus cette année permettront à ce centre de devenir pleinement opérationnel.

C'est également grâce aux crédits budgétaires que nous vous demandons aujourd'hui que devrait être réalisée la troisième tranche du centre du Pacifique, comprenant un bassin d'aquaculture, une éclosérie et des bâtiments ateliers. Par contre, nous avons dû reporter à 1975 le démarrage du chantier de la base de Méditerranée.

En ce qui concerne les moyens marins, l'année 1974 devrait être également une année de grandes réalisations :

Le navire océanologique *Suroit*, dont la construction a été engagée sur les autorisations de programme de l'année 1972, sera lancé en fin d'année ainsi que le *N.A.D.I.R.* et, ce dernier, en collaboration avec la Compagnie générale transatlantique.

Les crédits du budget de 1974 permettent la fin de ces opérations, mais ils engageront aussi l'avenir, en particulier dans le domaine des engins sous-marins. Je fais allusion à la réalisation d'un sous-marin léger d'intervention sur le plateau continental et à l'étude d'un engin d'exploration pour grande profondeur, en remplacement éventuel du bathyscaphe dont la mise en œuvre est onéreuse.

Je rappellerai enfin la mise en service, au début de 1973, de la bouée laboratoire *Borha III*, dont l'équipement scientifique sera complété en 1974 et qui est appelée à devenir le centre d'un polygone de bouées autonomes effectuant en permanence des mesures dans l'eau et l'atmosphère et permettant ainsi des études scientifiques systématiques.

Mais le Cnexo n'a pas seulement construit des équipements et mis en place des moyens : les recherches et les travaux de développement à proprement parler ont été menés avec efficacité selon les grands axes définis par le « programme océan ».

Ce n'est ni le lieu ni le moment, mesdames, messieurs, d'en dresser un bilan exhaustif, dont les éléments ont d'ailleurs été donnés à vos commissions spécialisées. Je me contenterai de mentionner certains résultats particulièrement prometteurs.

Je voudrais d'abord faire allusion à l'opération *Famous*, menée en coopération avec les Etats-Unis. Son objectif est l'étude détaillée d'une région de l'océan Atlantique dans laquelle se forme la nouvelle croûte océanique. Outre son très grand intérêt scientifique, cette opération permet la mise au point des matériels nécessaires au fonctionnement précis d'engins sous-marins en plongée et de dispositifs de prélèvement par télémanipulateurs.

Le Cnexo a également obtenu de bons résultats dans le domaine de l'aquaculture. Les moyens que nous consacrons à cette discipline, bien que modestes, ont déjà permis d'envisager certains transferts de connaissances à des pisciculteurs ou à des coopératives intéressés par ces applications.

Je citerai aussi les perspectives ouvertes par l'exploitation de gisements sous-marins. Qu'il s'agisse de sables et graviers, en baie de Seine, ou de nodules polymétalliques, dans l'océan Pacifique, le Cnexo est partout présent, et il faut dire que ses actions placent favorablement notre pays dans la compétition internationale.

Il vient ainsi harmonieusement compléter les efforts qui sont poursuivis dans d'autres domaines de l'exploration marine, en particulier pétrolière.

Je ne voudrais pas terminer ce rappel des activités du Cnexo sans souligner devant vous, et certains d'entre vous le connaissent bien, le rôle croissant qu'il joue comme conseiller des collectivités locales, elles aussi soucieuses de protéger les sites naturels et de s'entourer, pour le faire, de l'appui technique le plus autorisé.

L'exécution, mesdames, messieurs, de tâches d'une telle ampleur vous paraîtra sans doute positive. Mais ce bilan encourageant ne signifie pas que nous n'ayons pas à faire face dans ce domaine à certains problèmes.

Il nous semble indispensable, en particulier — et je le dis très franchement devant vous — de resserrer les liens entre le Cnexo et les autres organismes effectuant des recherches ou ayant des responsabilités dans ce domaine scientifique, et d'améliorer les procédures de coordination à cet effet.

En prenant exemple sur ce que le Cnexo a lui-même entrepris en montant l'opération *Famous*, nous devons développer les actions menées en coopération bilatérale, en particulier avec nos partenaires européens. On peut en effet prévoir que les questions relatives à la pollution et à l'environnement marin pourraient être l'objet de collaborations tout à fait fructueuses.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, le débat qui va suivre nous donnera l'occasion d'aborder ceux des problèmes que je n'ai pas traités pour ne pas abuser de votre patience. Mais je voudrais dès maintenant vous présenter trois conclusions.

La première s'inscrit dans la logique des efforts que nous menons dans le domaine de la recherche et elle concerne, monsieur le rapporteur, l'information scientifique.

Une politique je dirai plus agressive me paraît à cet égard indispensable pour assurer à la fois une meilleure diffusion aux travaux de nos chercheurs et un rayonnement, mérité, à notre langue.

C'est en ce sens que sera effectué en 1974 un effort particulier en faveur des publications scientifiques et que le Bureau national de l'information scientifique, créé en février 1973, poursuivra son œuvre.

Ma deuxième conclusion — elle n'est pas sans parenté avec la première — est relative aux actions de coopération internationale. N'est-elle pas, en effet, un moyen privilégié de faire essaimer nos équipes au-delà des frontières et de porter à l'étranger le renom de notre recherche ?

Car c'est en définitive l'ouverture de la recherche française vers l'extérieur qui est le meilleur signe de sa qualité : la politique de coopération du C.N.R.S. avec de nombreux organismes de recherche étrangers, la présence désormais assurée de savants étrangers dans plusieurs de nos organismes de recherche, la part de la France dans l'élaboration de la Fondation européenne de la science, les contacts bilatéraux que j'ai eus moi-même avec un certain nombre de mes collègues étrangers et tout récemment avec les responsables de la science et de la technologie soviétiques, n'auraient pas été possibles si la position de notre pays en matière scientifique n'était pas reconnue de qualité par des juges qui n'ont aucune raison d'être complaisants à notre égard.

Je souhaite, pour ma part, que cette coopération internationale se poursuive de façon aussi large et ouverte que possible. Elle est en effet, pour nos chercheurs, le ferment, l'aiguillon et aussi le témoin de leur valeur.

Je voudrais enfin, malgré la présentation pessimiste faite parfois de notre effort de recherche, vous assurer de notre volonté de continuer de le maintenir à un haut niveau.

Il est bien vrai qu'au cours des années récentes, nos budgets de recherche ont connu une décroissance considérable, mais ce fut pendant la seule année 1969 en raison de la dégradation de notre situation économique et financière, consécutive aux troubles de l'année 1968.

Depuis lors, l'effort public de recherche et de développement n'a cessé de s'accroître. Cette croissance a d'ailleurs été beaucoup plus forte qu'on ne l'imagine, si l'on retire de l'enveloppe-recherche les dépenses relatives aux grands programmes.

Ainsi limitée, l'enveloppe-recherche, qui recevait, en 1968, 946 millions de francs d'autorisation de programmes bénéficiera, en 1974, de 1.450 millions. Même en tenant compte de la hausse des prix constatée de 1968 à 1974, il reste une progression en volume — c'est la seule qui compte — des crédits d'équipement supérieure à 20 p. 100.

L'allure générale de notre effort de recherche n'est donc pas déclinante. La progression, si l'on excepte l'accident de 1969 qui est maintenant entièrement réparé et au-delà, est donc continue. Elle devra sans doute reprendre prochainement sur un rythme plus soutenu. Là aussi je suis d'accord avec vos commissions.

Mesdames, messieurs, le Gouvernement n'a pas délaissé la recherche ni sacrifié l'avenir au présent. J'espère que vous voudrez bien approuver la politique que nous vous proposons pour le bien du pays et pour l'épanouissement de la science. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et de l'union centriste.)

M. le président. La parole est à M. Bourson.

M. Pierre Bourson. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, il est difficile de prendre la parole après M. Mesmin, M. Buron et M. Barthe qui nous ont présenté des rapports très complets et après M. le ministre du développement industriel et scientifique qui, avec son talent habituel, a traité toutes les questions qui se posaient. Aussi, tout en raccourcissant mon temps de parole pour ne pas trop vous importuner, j'évoquerai les rapports qui méritent d'être développés entre la politique et la technique, entre les scientifiques et les parlementaires.

La crise récente du pétrole nous montre combien la politique est dépendante des problèmes techniques et je me suis mis à rêver que nos savants auraient pu avoir vingt ans d'avance sur le développement de l'énergie nucléaire. Si, grâce à la technique, l'atome pouvait nous assurer 40 à 50 p. 100 de notre énergie, on peut imaginer que notre politique serait peut-être différente.

Les scientifiques ont volontiers une attitude critique à l'égard des parlementaires car ils pensent, par exemple, que ces derniers ont tendance à dresser des embûches sur les voies qu'ils ouvrent ou découvrent. Les parlementaires, de leur côté, sont obligés de se soumettre aux impératifs budgétaires et ce souci des deniers publics fait que les scientifiques sont rarement satisfaits des crédits qui leur sont alloués dans le cadre de la recherche.

Dans ce domaine, les besoins sont illimités et aucun système, aucun régime ne pourra satisfaire à toutes les demandes, pourtant légitimes, de tous les chercheurs.

Il est important que s'établissent entre scientifiques et parlementaires des relations qui leur permettront de comprendre réciproquement leurs problèmes. Les scientifiques sauront que tout n'est pas toujours possible tout de suite. Les parlementaires admettront — M. Buron l'a évoqué tout à l'heure — la nécessité de la connaissance pour gérer, légiférer ou contrôler, tâche qui n'est pas toujours facile en raison de la complexité croissante de notre société et de la spécialisation qui fait peut-être craindre à certains l'avènement d'une sorte de république des savants, auxquels nous serions soumis, obligés que nous serions d'avoir de plus en plus recours à eux.

Il serait important, pour nous parlementaires, d'établir institutionnellement des relations beaucoup plus fréquentes avec les scientifiques. Je pense à diverses possibilités qu'il appartiendra à l'Assemblée de juger ou non souhaitables, me bornant à lancer quelques idées : il serait intéressant de créer des postes d'attachés scientifiques auprès des parlementaires, de réunir des tables rondes annuelles ou biennuelles entre scientifiques et parlementaires, de créer un groupe de parlementaires et de scientifiques et — pourquoi pas ? — plus tard, de nommer un ministre uniquement chargé de la science.

L'institution de ce dernier poste a déjà été réclamée. L'idée commence à se faire jour dans plusieurs pays et sa concrétisation ne me paraît pas tout à fait inutile.

Je sais bien que nous avons actuellement un ministre qui remplit aussi ces fonctions, contredisant ainsi l'idée reçue selon laquelle « le pouvoir use ». Dans le cas particulier, je crois au contraire qu'il forme : cela méritait d'être souligné au passage.

Ces relations entre scientifiques et parlementaires éviteraient peut-être les risques, qui existent, de la technocratie, et qui sont dus à la spécialisation et à la complexité des problèmes. J'affirme néanmoins — et je pense que les scientifiques ne nous en voudront pas — que, de toute façon, les décisions doivent rester aux mains des parlementaires, à condition qu'ils soient suffisamment avertis et qu'ils puissent, grâce aux structures que je viens d'évoquer, légiférer et contrôler de manière moderne et efficace, comme le suffrage universel leur en donne le pouvoir.

En tout cas, nous savons tous que la République — la V^e entre autres — a besoin de savants. Nous n'avons rien à craindre d'eux car nous savons aussi que nos savants sont tous républicains. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1974 (n° 646). (Rapport n° 681 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Développement industriel et scientifique (suite) :

Développement scientifique (suite) :

(Annexe n° 15. — M. Mesmin, rapporteur spécial ; avis n° 682, tome VII (Recherche scientifique), de M. Buron, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 686, tome VI, de M. Barthe, au nom de la commission de la production et des échanges).

Dépenses militaires (art. 20 et 21), budgets annexes du service des essences et du service des poudres et art. 46 :

Dépenses militaires (art. 20 et 21) :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan : titre III. — Effectifs et gestion ; services communs (annexe n° 45. — M. Cressard, rapporteur spécial). — Considérations générales et titre V. — Armement (annex. n° 46. — M. Le Theule, rapporteur spécial).

Commission de la défense nationale et des forces armées : avis n° 684 : titre III : Dépenses ordinaires. — Tome I : M. Mourot : section commune. — Tome III : M. Paul Rivière ; section Air. — Tome IV : M. Beucler ; section Forces terrestres. — Tome V : M. Noël ; section Marine. — Tome VI : M. Crespin ; section Gendarmerie. — Tome VII : M. Max Lejeune. Titre V : Dépenses en capital. — Tome II : M. d'Aillières.

Budgets annexes du service des essences et du service des poudres :

(Annexe n° 47. — M. Hoffer, rapporteur spécial ; avis n° 684, tome III, de M. Paul Rivière, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées).

Article 46.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique.

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

MARCEL CHOUVET.